



# ACCORD SUR L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION



ASSOCIATION CANADIENNE DES DOYENS ET DOYENNES D'ÉDUCATION

Cet Accord a été développé sous la direction de

KRIS MAGNUSSON  
SIMON FRASER UNIVERSITY



© Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation 2014, 2016

[www.acde-acde.ca](http://www.acde-acde.ca)

# ACCORD sur L'INTERNATIONALISATION de L'ÉDUCATION

## SECTION 1 PRÉAMBULE

L'Accord sur l'internationalisation de l'éducation a été élaboré par l'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE), un réseau de gestionnaires<sup>1</sup> des facultés d'éducation<sup>2</sup> de partout au Canada qui s'engagent à contribuer « au discours public national sur l'importance de l'éducation publique comme moyen de développer et de maintenir une société civile. » (Accord général de l'ACDE, 2006, p. 1). Cet Accord est le fruit d'un engagement partagé des membres du réseau de l'ACDE. Il s'adresse à une pluralité d'intervenants et de publics, au sein des communautés universitaires desquelles il est issu comme à l'extérieur de celles-ci. Plus précisément, l'Accord cherche à stimuler la discussion sur des enjeux essentiels et les responsabilités institutionnelles dans le domaine de l'internationalisation de l'éducation, tout en portant une attention particulière aux observations et interventions des individus, des groupes et des communautés marginalisés.

Le cadre de l'Accord sur l'internationalisation s'appuie sur les principes et positions reflétés dans les Accords précédents – y compris l'Accord général (2006a), l'Accord sur la formation initiale à l'enseignement (2006b), l'Accord sur l'éducation autochtone (2010a), l'Accord sur

<sup>1</sup> ACDE est l'acronyme de l'Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (Association of Canadian Deans of Education) qui réunit les doyens, doyennes, directeurs, directrices, présidents et présidentes de facultés, de collèges, d'écoles et de départements d'éducation à travers le Canada. Depuis février 2005, l'ACDE inclut aussi les doyens, doyennes, directeurs et directrices d'établissements francophones offrant des programmes de formation initiale à l'enseignement au Canada.

<sup>2</sup> Dans l'ensemble de ce document, le terme « facultés d'éducation » doit être interprété comme incluant tous les membres de l'ACDE, à savoir les facultés, collèges, écoles et départements d'éducation des universités canadiennes.

la recherche en éducation (2010b) et l'Accord sur l'apprentissage et l'éducation de la petite enfance (2012) – et les consolide. En formulant clairement un ensemble de principes et de convictions partagés, l'Accord offre un cadre général pour l'orientation des pratiques en matière d'internationalisation au sein des facultés canadiennes d'éducation. Nous espérons que les Accords, considérés individuellement ou collectivement, puissent également servir de guides utiles aux autres facultés et départements des établissements d'éducation supérieure, ainsi que de référence lors de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques.



## SECTION 2 CONTEXTE DE L'INTERNATIONALISATION AU CANADA

### **Le contexte global pour un Accord : Pratique éducative fondée sur des principes**

Les membres de la communauté de l'ACDE remplissent des mandats ambitieux en ce qui concerne la pratique et la recherche en éducation. Les établissements membres ont un dénominateur commun : ils sont responsables de l'éducation et de la préparation des enseignants et enseignantes en vue de la pratique professionnelle. En plus de cette fonction centrale, les organisations membres s'impliquent dans des programmes et dans des travaux de recherche ayant une incidence sur l'enseignement au sein d'une grande variété de milieux scolaires et communautaires.

Dans le cadre de cet Accord, la conceptualisation des processus d'internationalisation dans le domaine de l'éducation est formulée explicitement en lien avec cinq domaines de la pratique éducative qui sont reliés les uns aux autres :

- Les expériences de mobilité internationale (par ex., accueil et envoi à l'étranger d'étudiants, de membres du corps enseignant, d'employés, etc.).
- Les partenariats d'enseignement internationaux (par ex., offre de cours à l'étranger, projets de consultation, ou programmes d'études conjoints/double diplôme).
- Les partenariats de recherche internationaux.
- L'internationalisation du programme d'études canadien.
- La préparation des éducateurs et éducatrices, des leaders et des gestionnaires au contexte des écoles, des systèmes d'enseignement postsecondaire, et des autres milieux de pratiques éducatives.

Cette conceptualisation de l'internationalisation s'articule autour de trois grands sujets de préoccupation qui forment le contexte de cet Accord. En premier lieu, une mobilité internationale croissante a facilité l'internationalisation rapide de l'enseignement supérieur, ce qui met à rude épreuve la capacité des établissements à répondre aux demandes de service de manière socialement responsable. Deuxièmement, les forces locales et mondiales obligent les systèmes éducatifs à s'adapter à des niveaux sans cesse grandissants de complexité, d'incertitude, de diversité et d'inégalité, au Canada et à l'échelle mondiale. Ces facteurs impliquent une remise en question des programmes d'études dans les établissements canadiens. Troisièmement, les impératifs économiques actuels de la mondialisation ont intensifié la tendance vers la recherche de profit et la standardisation. En particulier, une attention doit être portée en vue d'éviter que certaines activités d'internationalisation mènent à des situations exacerbant l'exclusion, l'exploitation et l'iniquité envers des communautés marginalisées. L'ensemble de ces sujets de préoccupation nécessitent la création de lignes directrices en vue de la mise en place des pratiques éducatives internationales, fondées sur des principes, au sein des facultés d'éducation canadiennes. Nous espérons que ces lignes directrices pourront, à leur tour, influencer les universités et leurs partenaires institutionnels en ce qui concerne l'établissement de normes pour des pratiques conformes à la déontologie.

## La nécessité d'un Accord

La nécessité d'un Accord sur l'internationalisation de l'éducation est largement liée aux risques et avantages potentiels des activités et politiques d'internationalisation, au sein des facultés d'éducation de même qu'en dehors de celles-ci.

## Avantages

La possibilité d'enrichir et d'améliorer l'expérience éducative pour tous les étudiants et étudiantes.

- Des pratiques d'internationalisation de l'éducation fondées sur des principes créent des occasions de collaborer à la production de connaissance, d'être exposé à différents contextes et à différentes visions du monde, d'effectuer des analyses plus complexes et plus nuancées, et de développer une meilleure capacité à s'adapter au changement et à la diversité.

La possibilité d'un dialogue et d'une compréhension accrue entre les cultures, résultant de la prise de conscience de l'interdépendance.

- Un contact interculturel durable et soutenu génère des circonstances favorables à la réflexion individuelle et collective, aux collaborations créatives, aux actions réalisées en coopération, et à la transformation de l'enseignement. Ensemble, ces activités encouragent une meilleure compréhension du lien local-mondial.

La possibilité de créer des partenariats basés sur la réciprocité, la responsabilité sociale et la viabilité.

- L'internationalisation offre une occasion d'établir des partenariats de collaboration éthiques qui favorisent les idéaux de justice économique et sociale, et qui vont au-delà des modèles

d'engagement historiques ethnocentriques, hégémoniques, dépolitisés et paternalistes. De même, une meilleure compréhension peut entraîner une amélioration réciproque des pratiques et de la recherche en éducation. À mesure que les perspectives et contributions des divers groupes ethnoculturels sont mieux comprises, les facultés d'éducation peuvent en venir à employer des pratiques collaboratives entraînant une croissance mutuelle et un développement respectueux.

La possibilité d'intégrer l'apprentissage dans l'ensemble des programmes d'études. Une compréhension approfondie et une pédagogie améliorée peuvent également être incorporées à tous les programmes d'études nationaux. Ce que l'on apprend dans des contextes internationaux peut servir à mieux informer et à sensibiliser les administrateurs et administratrices, membres du corps professoral, employés et employées et étudiants et étudiantes du Canada.

La possibilité d'une transformation du système.

- L'internationalisation peut offrir aux participants les capacités requises pour comprendre de manière critique les relations locales et internationales. Elle peut aussi élargir les cadres de référence et ouvrir de nouvelles perspectives, en ce qui concerne la remise en question, les relations, ainsi que les pratiques sociales, économiques et éducatives.

## Risques

Le risque de pratiques tendant vers l'exploitation émergeant d'un accent placé exclusivement ou principalement sur la maximisation des profits.

- Le financement de l'éducation postsecondaire est de plus en plus assiégé. Or, l'un des mécanismes que les établissements peuvent envisager afin de redresser les manques de financement chroniques consiste à imposer des frais plus élevés pour les étudiants, ainsi que pour les programmes et services liés aux activités internationales. On utilise souvent des mécanismes de génération de revenus dans la mise en œuvre d'activités internationales, afin d'assurer leur viabilité. Cependant, la situation devient inquiétante lorsque les objectifs financiers éclipsent les objectifs – d'enseignement, de recherche et de création d'une communauté – du programme ou de l'établissement.

Le risque d'exclusion systémique.

- L'impératif principal d'une université consiste à créer et à diffuser des connaissances. Des structures d'accès différentes et des frais de scolarité plus élevés peuvent créer un « problème de privilège » en ce que seuls certains étudiantes et étudiants internationaux (généralement les plus riches ou ceux qui ont les meilleurs contacts politiques) peuvent profiter de ce que les établissements canadiens ont à offrir. De même, il se peut que ce soit uniquement les étudiantes et étudiants canadiens ayant suffisamment de moyens qui ont la possibilité de profiter de l'expérience liée aux études internationales. En dernier lieu, les questions urgentes de justice sociale au Canada ne peuvent être écartées en faveur des questions liées aux contextes internationaux; l'accès de certains individus ou groupes aux études postsecondaires ne doit pas être écarté des processus d'internationalisation

des campus canadiens. Il est donc important d'examiner l'influence de nos politiques et pratiques sur l'inclusion ou la marginalisation de certains groupes en matière d'éducation.

Le risque de bouleversements individuels et sociaux.

- La perturbation ou la marginalisation des identités individuelles et de pratiques culturelles, ou un bouleversement social plus large, peut être la conséquence non intentionnelle d'activités d'internationalisation généralisées. Les activités qui ont pour objectif d'intervenir dans les communautés ou d'accroître les connaissances au sujet de ces communautés sans s'appuyer sur une analyse critique approfondie des facteurs économiques, sociaux, culturels et politiques (incluant les postures de privilège et de pouvoir) en vue de mettre en contexte la position des aidants, des visiteurs et des chercheurs vis-à-vis des bénéficiaires des activités sont particulièrement problématiques.

Le risque de (néo) colonisation.

- Les efforts d'exportation des normes et pratiques éducatives peuvent avoir des effets similaires à ceux de la colonisation sociale et économique : l'assujettissement d'un groupe au pouvoir et au contrôle d'un autre, et l'élévation d'un mode de pensée principalement importé au-dessus de toutes les autres formes de pensée.

Le risque pour les participants aux activités internationales.

- Les zones internationales présentant des besoins importants en matière d'éducation peuvent également être des lieux présentant des niveaux de risques accrus pour la sécurité. Les établissements qui se lancent dans une pratique internationale sont tenus de protéger les individus qui participent à ses programmes internationaux.



## SECTION 3 L'ACDE ET L'INTERNATIONALISATION DE L'ÉDUCATION

Les facultés d'éducation canadiennes ont une tradition riche et variée en ce qui concerne l'enseignement, la recherche et l'offre de services dans les contextes internationaux, avec les défis et les possibilités que cela suppose. Cependant, nous nous orientons de plus en plus vers une société positionnée mondialement et axée sur la connaissance, dans laquelle l'information est devenue omniprésente et le besoin de transformer l'information en connaissances est devenu primordial. Dans cet environnement, il y a un nombre sans cesse grandissant de fournisseurs de services éducatifs, et un éventail de plus en plus diversifié de raisons de fournir de tels services sur le marché internationalisé de l'éducation. C'est pourquoi l'ACDE définit ici un ensemble de principes afin de guider les pratiques d'internationalisation de l'éducation,

dans le but de transmettre les perspectives uniques appliquées par les facultés d'éducation à de telles discussions. En particulier, l'ACDE espère que :

- les signataires de l'Accord adopteront les principes et les engagements qui suivent lorsqu'ils envisageront ou lanceront des activités d'internationalisation;
- l'Accord servira de catalyseur à la discussion de l'internationalisation au sein de la communauté universitaire et en dehors de celle-ci, et qu'il permettra la prise de décisions informées, fondées sur des principes, au sein des environnements éducatifs, gouvernementaux et communautaires;
- toutes les formes de pratique éducative seront éclairées par cet Accord.



Cet Accord encourage :

- la justice économique et sociale ainsi que l'équité dans tous les contextes et lieux de pratique éducative;
- la réciprocité comme fondement de la participation à des activités d'internationalisation;
- la viabilité à l'échelle mondiale;
- la prise de conscience interculturelle, l'engagement éthique, la compréhension et le respect;
- l'équité en matière d'accès à l'éducation, quel que soit le statut socio-économique ou la situation financière des personnes intéressées.

L'incorporation de ces principes au sein des cinq domaines principaux de la pratique éducative nous aidera, collectivement et individuellement, à progresser vers un avenir plus souhaitable en ce qui concerne l'internationalisation de la pratique éducative.





## SECTION 5 CE QUE CELA IMPLIQUE SUR LE PLAN DE LA PRATIQUE

Les doyens, doyennes, directeurs, directrices, présidents et présidentes de département d'éducation au sein des universités canadiennes sont exceptionnellement bien placés pour influencer de manière substantielle l'internationalisation de l'éducation. Dans ce contexte, l'ACDE soutient et encourage des pratiques d'internationalisation qui adhèrent à des principes, non seulement d'excellence et de rigueur dans les études, mais aussi d'inclusion et d'accès. L'ACDE est persuadée que l'internationalisation nous permet de construire et de partager des connaissances avec un vaste éventail de communautés et de milieux, et ainsi, de développer des conceptions, modèles et théories d'éducation plus détaillés et plus larges et, par conséquent, d'améliorer la pratique éducative.

L'ACDE soutient un appel à l'action; l'action fondée sur des principes – s'entend, dans quatre catégories distinctes : les expériences de mobilité, les partenariats d'enseignement et de recherche, l'internationalisation des curricula au Canada et l'engagement des établissements.

### 1. PROMOTION DES EXPÉRIENCES INCLUSIVES DE MOBILITÉ AXÉES SUR LA VIABILITÉ

- La viabilité implique, pour les activités d'internationalisation, un fondement lié à l'aspect relationnel plutôt qu'aux profits. La conceptualisation et la gestion des projets internationaux nécessitent que l'on porte attention à la viabilité financière, relationnelle et conceptuelle.
- Les étudiants et étudiantes internationaux arrivant au Canada doivent être entièrement encadrés dans leur découverte des systèmes, normes et pratiques organisationnels, linguistiques, scolaires et culturels de leur nouvel environnement. De même, leurs connaissances transnationales doivent être considérées comme un atout, sur les plans social, culturel et institutionnel, qui enrichit l'expérience éducative de tous les étudiants (plutôt que comme un obstacle à l'apprentissage dans les établissements hôtes).
- Pour prendre des décisions informées en matière de voyage à l'étranger, les membres du corps enseignant, les employés et les étudiants ont besoin d'un encadrement grâce auquel ils pourront comprendre les risques auxquels ils s'exposent. De plus, ceux qui partent à l'étranger ont besoin d'une préparation culturelle et linguistique adéquate avant leur départ, de soutien pendant leur séjour, et d'occasions de faire le bilan de leur expérience et de faire partager leurs nouvelles connaissances à leur retour. Ensemble, de telles actions réduisent le risque d'attitudes et de pratiques néocoloniales tout en augmentant les chances que l'expérience internationale soit un succès.
- Les membres du corps enseignant et du personnel qui participent à des activités internationales doivent être pleinement informés des effets potentiels de telles activités

sur leurs perspectives professionnelles. C'est particulièrement important dans le cas des jeunes membres du corps enseignant qui peuvent voir les longues périodes consacrées aux voyages ou au développement de programmes nuire à la productivité scolaire traditionnelle prise en considération dans les processus de promotion, d'octroi de postes permanents, et d'examen du mérite.

- Dans le cadre des initiatives de mobilité, il est important de mener fréquemment des évaluations de gestion des risques ainsi que des examens portant sur l'éthique et la responsabilité sociale.
- L'exploration des modes d'apprentissage autochtones dans différents contextes doit être encouragée en tant que principe de justice sociale et en tant que façon d'établir des liens entre les enjeux locaux et mondiaux, en particulier en ce qui concerne les questions liées aux peuples autochtones au Canada.
- On doit encourager les engagements conclus avec des communautés d'immigrants diasporiques, au niveau national comme à l'étranger, afin de faire progresser les concepts de compréhension mutuelle et d'internationalisation.
- Les coûts environnementaux liés aux activités internationales (par ex., les émissions polluantes accrues associées aux voyages aériens) doivent également être pris en considération.

RÉSULTATS SOUHAITÉS : Des initiatives de mobilité internationale qui soient viables à long terme et qui contribuent à un changement positif de longue durée. Les personnes participant aux activités internationales sont capables de s'adapter aux nouvelles situations, d'apprendre des peuples qu'elles rencontrent et des lieux auxquels elles sont exposées, de comprendre l'impact qu'elles ont et, au bout du compte, d'apporter une contribution pertinente aux communautés visitées ainsi qu'aux communautés au sein desquelles elles reviennent.

## 2. PROMOTION DE PARTENARIATS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ÉTHIQUES AXÉS SUR L'ÉQUITÉ ET LA RÉCIPROCITÉ

- La recherche et l'enseignement s'inscrivant dans le cadre de projets internationaux doivent être axés sur la sensibilité et la prise de conscience culturelle et politique, et doivent reposer sur un échange de connaissances réciproque et équitable.
- Les projets internationaux doivent viser une « érudition engagée » sur le plan communautaire, axée sur une philosophie de l'éducation empreinte de justice sociale et économique.
- Les arrangements structurels, tels que les protocoles d'entente, doivent refléter le fait que les relations et partenariats sont créés de manière conjointe et d'un commun accord, et qu'ils sont soutenus de manière équitable. Ce principe s'applique entre autres à l'articulation de la forme et de la nature du soutien des établissements.
- Des relations avec des groupes autres que les universités (par ex., des ONG ou des groupes communautaires) peuvent et doivent être envisagées.

- Les liens entre les enjeux nationaux et internationaux relatifs aux communautés autochtones doivent être pris en considération.
- Les décisions, plans et activités sont élaborés à la lumière de données probantes issues de la recherche, ainsi que d'une conception pédagogique solide et de pratiques d'évaluation adéquates et équitables.
- Lorsque c'est justifié, les partenariats internationaux en enseignement et en recherche doivent utiliser des technologies éducatives rentables afin de soutenir les communautés marginalisées à l'aide de formes d'éducation à distance qui, sur le plan de la culture, répondent aux contextes locaux.
- Lorsqu'elles travaillent avec des communautés marginalisées, les personnes participantes doivent prendre en considération des principes éthiques en vue d'une solidarité qui va au-delà de la charité et des flux unidirectionnels de connaissances. L'incidence, à court et à long termes des engagements de partenariat et de collaboration internationales, doit également être étudiée avec soin.
- À toutes les étapes d'un partenariat, et pour toute sa durée, des évaluations de gestion des risques ainsi que des examens portant sur l'éthique et la responsabilité sociale doivent être réalisés.

RÉSULTATS SOUHAITÉS : Des relations à long terme, éthiques et mutuellement bénéfiques, entre les partenaires de projets et, par conséquent, une compréhension enrichie et approfondie de l'éducation et de la pratique éducative. Une culture de la recherche – d'une recherche qui a une pertinence locale tout en étant positionnée et connectée à l'échelle mondiale – se développe.

### 3. PROMOTION D'UNE INTERNATIONALISATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES AXÉE SUR LA JUSTICE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET MONDIALE

- La pédagogie et les contenus doivent refléter les contributions des différentes populations et des différentes façons de savoir.
- Les membres de la profession enseignante doivent être représentatifs des diverses populations et façons de savoir.
- La représentation des collectivités, en particulier de celles qui ont été marginalisées et mal représentées par le passé, doit être considérée avec attention afin que les généralisations et l'application de stéréotypes soient évitées. Dans le cadre de ce processus, on doit s'interroger sur le discours et la langue dominants de la pratique éducative.
- Le multilinguisme doit être valorisé et encouragé.
- Les étudiants doivent être encouragés à cultiver des dispositions internationales et interculturelles, une attention particulière étant portée aux mécanismes historiques

et politiques qui maintiennent des relations inégales sur le plan du pouvoir entre les différents groupes économiques et sociaux.

- Les étudiants doivent être exposés à de multiples visions du monde et acquérir les outils critiques d'analyse nécessaires pour évaluer les implications historiques, politiques, éthiques et sociales des différentes positions, y compris la leur.
- Les étudiants doivent avoir l'occasion d'examiner les liens entre les processus locaux et mondiaux, en particulier en ce qui a trait à la reproduction systémique de la discrimination, de l'exploitation, des relations de puissance inégales et de la répartition des richesses et des emplois, au Canada et à l'échelle internationale.
- On doit insister sur les questions de justice économique et sociale au Canada, en particulier sur les questions concernant les peuples autochtones, et les mettre en contexte avec les questions de justice mondiale.

RÉSULTATS SOUHAITÉS : En général, une éducation supérieure et, en particulier, une formation des enseignants et enseignantes, conçues comme un espace de débat intellectuel indépendant – socialement responsable et éclairé par un jugement critique et informé – où l'on aborde les différents futurs possibles, et comme une plate-forme de pratique de la justice sociale et économique; un programme d'études intégré et cohérent qui donne aux étudiants, étudiantes et aux futurs éducateurs et éducatrices les outils nécessaires pour relever des défis locaux et mondiaux complexes d'une manière socialement responsable, et qui les motive à s'engager de façon holistique envers des pratiques et analyses collaboratives qui vont au-delà de leurs groupes sociaux et de leurs contextes immédiats.

#### 4. CRÉATION ET MAINTIEN D'UN ENGAGEMENT À LONG TERME AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS

- Un travail international efficace nécessite le soutien moral continu et l'engagement financier de la haute administration de l'université. Ces circonstances permettent la mise en place d'infrastructures stables pour la coordination et le soutien des initiatives internationales.
- Les paramètres de responsabilité doivent refléter les buts et objectifs généraux sur le plan de l'internationalisation, tels qu'ils sont définis dans cet Accord.
- Les travaux internationaux en recherche ou en prestation de services doivent être reconnus dans les processus associés à l'octroi de postes permanents, aux promotions et aux évaluations du mérite des membres du corps enseignant.
- Des fonds de recherche devraient être inclus dans les projets internationaux. Dans la mesure du possible, il faut trouver des mécanismes pour soutenir les éléments de recherche des projets internationaux afin de favoriser un échange de connaissances significatif et de développer la capacité de recherche de tous les partenaires. En complément au développement des programmes et activités, il faut aussi encourager et financer les recherches qui mettent en lumière les effets de ces programmes et activités.

- Il serait bon que les étudiants et étudiantes de premier cycle jouent un rôle élargi : en définissant des objectifs d'apprentissage, en fournissant des services communautaires et en participant à des activités de recherche de base. Les facultés d'éducation doivent étudier avec attention le potentiel des stages et programmes d'apprentissage internationaux en tant que moyen de faire des étudiants et étudiantes de premier cycle des citoyens et citoyennes du monde, et s'efforcer d'obtenir une validation adéquate de ces activités par les organismes de reconnaissance professionnelle.
- Le rôle que jouent les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs dans les projets internationaux peut fournir une énergie vitale à ces initiatives et contribuer à faire d'eux des professionnelles et professionnels hautement qualifiés et engagés sur le plan international.
- La mise en place d'une capacité internationale doit être appuyée, pour les individus comme pour les établissements dans leur ensemble, au moyen de pratiques de recrutement et de financement de la recherche.
- Les projets d'internationalisation doivent être élargis de manière à inclure l'apprentissage tout au long de la vie, l'éducation formelle et l'apprentissage non formel.

RÉSULTATS SOUHAITÉS : des activités d'internationalisation responsables d'un point de vue éthique et social auxquelles prennent part des communautés d'apprenants motivés et qui sont considérées comme faisant partie intégrante des activités et programmes principaux, pas comme un complément.



## SECTION 6 ENGAGEMENTS

Sur la base des principes et de l'appel à l'action, les membres de l'ACDE prennent les engagements suivants :

- Faire connaître cet Accord au sein de leur faculté et, de manière plus générale, au sein de leur établissement.
- Faire connaître cet Accord auprès des groupes de partenaires externes, tels que les organismes de financement, les partenaires communautaires et économiques, les gouvernements et organismes gouvernementaux, les associations nationales et les autres parties intéressées et groupes de revendication.

- Soutenir une internationalisation équitable en éducation par la responsabilité et la transparence dans la planification et l'exécution des activités d'internationalisation, et des communications qui y sont associées.

## RÉFÉRENCES

Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE). (2006a). *Accord général*. Vancouver, C.-B., ACDE.

Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE). (2006b). *Accord sur la formation initiale à l'enseignement*. Vancouver, C.-B., ACDE.

Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE). (2010a). *Accord sur l'éducation autochtone*. Vancouver, C.-B., ACDE.

Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE). (2010b). *Accord sur la recherche en éducation*. Vancouver, C.-B., ACDE.

Association canadienne des doyens et doyennes d'éducation (ACDE). (2012). *Accord sur l'apprentissage et l'éducation de la petite enfance*. Vancouver, C.-B., ACDE.

Greenlaw, J. (2012). Background paper for the ACDE internationalization accord (Document de base pour l'accord de l'ACDE sur l'internationalisation). Document non publié préparé pour la réunion du groupe de travail de l'Accord sur l'internationalisation à Ottawa, ON.

Harman, G. (2005). Internationalization of Australian higher education: A critical review of literature and research. Dans P. Ninnes (éd.) et P. Hellsten (éd.), *Internationalizing Higher Education*, 119-140. Dordrecht, Pays-Bas, Springer.

Knight, J. (2003). Updated internationalization definition. *International Higher Education*, 33, 2-3.

Qiang, Z. (2003). Internationalization of higher education: Towards a conceptual framework. *Policy Futures in Education*, 1, 2, 248-270.